

Répartition géographique des emplois

Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision

Cyrille Van Puymbroeck, pôle Synthèses locales
et Robert Reynard, direction régionale de Rhône-Alpes, Insee

Les fonctions exercées à Paris, dans les capitales régionales, dans les petites villes ou dans l'espace rural ne sont pas les mêmes.

En 2006, les fonctions liées aux prestations intellectuelles, à la conception-recherche, au commerce inter-entreprises, à la gestion ou à la culture et aux loisirs représentent un quart de l'emploi national, contre un cinquième en 1982. Elles restent très concentrées dans la capitale, mais se développent dans les métropoles régionales.

Les cadres occupant ces fonctions, dites « métropolitaines », travaillent essentiellement à Paris, malgré un rééquilibrage récent au profit des grandes villes de province. La présence de cadres des fonctions métropolitaines est un indicateur du rayonnement des grandes villes. Ainsi, Paris (avec 18 % de ses emplois en 2006), Grenoble et Toulouse (14 %) sont en première position de ce classement. Par ailleurs, les fonctions destinées à fournir des services à la population (santé-social, éducation-formation, administration publique, distribution, services de proximité) représentent 42 % de l'emploi, contre 31 % en 1982. Elles se développent de façon uniforme sur le territoire, en fonction de la présence de la population.

Enfin, parmi les fonctions de production concrète, il n'y a pas que les emplois agricoles qui se localisent à l'écart des villes. Le bâtiment et les travaux publics ainsi que la fabrication sont également concernés. Le nombre d'emplois relevant de ces fonctions est en forte baisse.

La répartition des professions en quinze grandes fonctions (*encadré 1*) permet de compléter l'approche classique de l'emploi par secteur d'activité.

Les professions liées aux services à la population, relevant de l'économie dite « présenteielle », et les fonctions dites « abstraites », telles que la conception-recherche ou les prestations intellectuelles, se développent simultanément. En revanche, les fonctions de « production concrète » déclinent. Les processus de production se complexifient, les relations entre industrie et services s'intensifient, les entreprises se diversifient et externalisent.

La localisation de ces fonctions sur le territoire et leurs évolutions permettent de comprendre et d'anticiper les mutations économiques (*encadré 2*). Ce ne sont pas les mêmes fonctions qui se localisent à Paris, dans les grandes villes de province, dans les plus petites villes ou dans l'espace rural.

Cinq fonctions concentrées dans les aires urbaines

Un quart des emplois nationaux appartiennent aux fonctions de gestion, de conception-recherche, de prestations intellectuelles, de commerce inter-entreprises et de culture-loisirs. Dans l'aire urbaine (*définitions*) de Paris, leur proportion atteint 37 %, contre 14 % hors aires urbaines. Le nombre d'emplois relevant de ces cinq fonctions décroît proportionnellement à la taille des aires urbaines et atteint un plancher dans l'espace rural (*tableau 1*). Ces fonctions sont qualifiées de « métropolitaines », c'est-à-dire propres aux villes. Quelques éléments caractéristiques des grandes villes expliquent en partie la localisation de ces fonctions dans les agglomérations : densité des réseaux de transport, taille du bassin d'emploi, présence de services rares et de main-d'œuvre qualifiée.

Entre 1982 et 2006, la répartition géographique des fonctions métropolitaines se rééquilibre au profit des grandes villes de province, essentiellement dans les aires urbaines de plus de 200 000 emplois. Ceci est assez net pour la conception-recherche, mais ne suffit pas à remettre en cause la prédominance de la capitale.

INSEE
PREMIERE

Les cadres des fonctions métropolitaines : essentiellement à Paris

Au sein des cinq fonctions métropolitaines, les cadres, les professions intellectuelles et les chefs d'entreprise représentent 37 % des emplois, qualifiés de cadres des fonctions métropolitaines. Entre 1982 et 2006, le nombre de ces emplois a doublé : 1,1 million en 1982, contre 2,3 millions en 2006. Leur part progresse de façon régulière : de 5,2 % en 1982 à 9,1 % en 2006. Dans l'aire urbaine de Paris, ils sont plus du double de la moyenne nationale (18,3 %), soit 1 million d'emplois sur les 2,3 millions au niveau national (tableau 2). La part des cadres des fonctions métropolitaines est un indicateur de l'insertion des villes dans l'économie de la connaissance et de leur rayonnement décisionnel.

Même si Paris maintient sa prédominance, les cadres des fonctions métropolitaines augmentent au sein des treize aires urbaines de plus de 200 000 emplois : + 5 points entre 1982 et 2006, soit 10,5 % de l'emploi en 2006.

Une déconcentration au profit des métropoles régionales

Toutes les aires urbaines de plus de 200 000 emplois ne sont pas concernées de la même manière par ce rééquilibrage des cadres des fonctions métropolitaines. Ces emplois voient leur importance s'accroître particulièrement dans les aires urbaines de Toulouse, Grenoble, Rennes et Lyon, et plus modérément à Rouen et à Toulon (graphique).

Au sein des aires urbaines de taille moyenne, leur part augmente également, mais de façon plus limitée.

Le haut et le bas du classement des aires urbaines selon la proportion de cadres des fonctions métropolitaines ne connaissent pas de bouleversements majeurs entre 1982 et 2006. En revanche, en milieu de classement, à l'ouest de la France, certaines capitales régionales, telles que Nantes, Rennes et Caen, et des villes de plus petite taille, comme Le Mans, Brest, Vannes, La Rochelle et La Roche-sur-Yon ont amélioré leur position.

1 Répartition des emplois selon la taille des aires urbaines et les fonctions en 2006 (en %)

	Aire urbaine de Paris	Aires urbaines de plus de 200 000 emplois (hors Paris)	Aires urbaines de 50 000 à 200 000 emplois	Aires urbaines de moins de 50 000 emplois	Hors aires urbaines	Ensemble (France métropolitaine)
Agriculture	0,3	1,1	1,8	2,6	10,9	3,1
Fabrication	6,5	8,2	10,5	12,5	14,0	10,2
Bâtiment, travaux publics	4,4	6,0	6,7	7,0	8,8	6,5
Distribution	6,8	7,8	8,4	8,9	7,3	7,8
Services de proximité	9,6	9,0	9,0	9,4	11,0	9,6
Santé, social	7,2	9,1	9,2	9,3	6,7	8,3
Éducation, formation	5,0	5,5	5,8	5,6	4,5	5,3
Administration publique	9,2	9,3	9,5	9,3	6,4	8,8
Transports, logistique	8,1	8,3	8,6	8,5	8,3	8,4
Entretien, réparation	5,7	7,1	8,0	8,3	8,2	7,4
Gestion	18,5	14,7	13,1	11,3	7,9	13,3
Conception, recherche	4,9	3,8	2,1	1,5	1,1	2,8
Prestations intellectuelles	5,0	3,7	2,6	1,9	1,5	3,0
Commerce inter-entreprises	5,1	4,2	3,2	2,6	2,1	3,5
Culture, loisirs	3,8	2,0	1,5	1,4	1,4	2,1
Ensemble (emploi total)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre d'aires urbaines	1	13	51	289	0	354
Nombre total d'emplois	5 561 906	5 081 964	5 145 684	4 890 641	4 580 975	25 261 171

Note : les cases colorées en rose affichent une part d'emploi significativement supérieure à la moyenne nationale, et inversement pour les cases colorées en gris.

Lecture : dans l'aire urbaine de Paris, 0,3 % des emplois relèvent de la fonction « agriculture ».

Source : Insee, recensement de la population de 2006 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

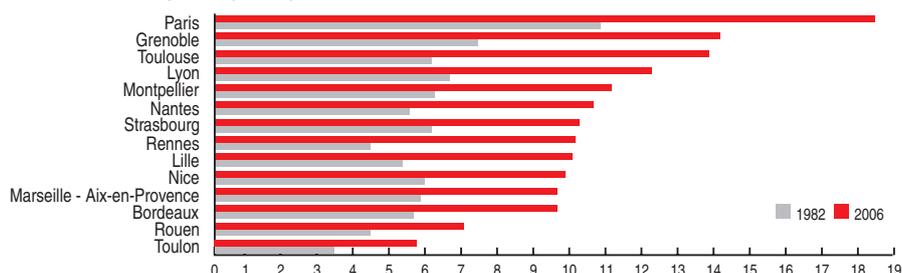
2 Part des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) dans les aires urbaines de plus de 200 000 emplois

Nom de l'aire urbaine	Nombre total d'emplois en 2006	Nombre de CFM en 2006	Part des CFM en 2006 (en %)	Part des CFM en 1982 (en %)
Paris	5 561 906	1 019 219	18,3	10,7
Grenoble	250 569	35 186	14,0	7,3
Toulouse	504 757	69 151	13,7	6,0
Lyon	811 214	98 024	12,1	6,5
Montpellier	212 487	23 374	11,0	6,1
Nantes	351 665	36 770	10,5	5,4
Strasbourg	293 669	29 660	10,1	6,0
Rennes	274 228	27 558	10,0	4,3
Lille	498 654	49 547	9,9	5,2
Nice	385 430	37 489	9,7	5,8
Marseille - Aix-en-Provence	620 766	59 137	9,5	5,7
Bordeaux	448 751	42 559	9,5	5,5
Rouen	219 850	15 222	6,9	4,3
Toulon	209 924	11 663	5,6	3,3

Note : les aires urbaines sont classées selon la part des CFM en 2006.

Source : Insee, recensements de la population de 2006 (exploitation complémentaire au lieu de travail) et de 1982 (sondage au quart au lieu de travail).

Part des cadres des fonctions métropolitaines dans les aires urbaines de plus de 200 000 emplois (en %)



Lecture : à Paris, la part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total était de 10,7 % en 1982 ; elle est de 18,3 % en 2006.

Source : Insee, recensements de la population de 2006 (exploitation complémentaire au lieu de travail) et de 1982 (sondage au quart au lieu de travail).

En termes d'effectifs, Lyon se situe au deuxième rang, avec 98 000 emplois en 2006 (*tableau 2*). C'est essentiellement dans les aires urbaines de plus de 200 000 emplois que la part des cadres des fonctions métropolitaines dépasse les 10 % : Grenoble (14 % des emplois en 2006), Toulouse (13,7 %) et Lyon (12,1 %), devant Montpellier, Nantes, Strasbourg et Rennes (entre 10 et 11 %). Aires urbaines de plus de 200 000 emplois et forte proportion de cadres des fonctions métropolitaines ne vont pas forcément de pair : à Rouen et Toulon, les cadres ne représentent que 7 % et 5,5 % des emplois. C'est également le cas de Douai-Lens, Valenciennes, Béthune. À l'inverse, dans certaines villes moins bien pourvues en emplois, la part des cadres des fonctions métropolitaines est élevée. C'est le cas de certaines villes moyennes, comme Niort et de plusieurs villes de la région Rhône-Alpes (Annecy, Chambéry, Valence).

La répartition par fonctions des cadres des fonctions métropolitaines traduit des spécificités locales

C'est souvent la fonction gestion qui est prédominante dans les aires urbaines bien dotées en cadres des fonctions métropolitaines. C'est le cas à Paris, Lyon, Nantes et Strasbourg : signe de la présence de sièges sociaux ou d'administrations d'entreprises, mais également d'activités financières, de banques ou d'assurances, comme à Niort, où la gestion représente 57 % des cadres des fonctions métropolitaines.

Le commerce inter-entreprises atteint son maximum à Lyon, avec 17 % de ces emplois, tandis que la fonction culture-loisirs est particulièrement bien implantée à Paris et Montpellier.

La conception-recherche est très présente à Grenoble (45 %) et Toulouse (40 %), beaucoup plus qu'à Nice et Montpellier (29 % chacune).

Les professions au service de la population : une répartition uniforme sur le territoire

La distribution, les services de proximité, la santé et le social, l'éducation et la formation, fonctions dites « présentes »,

Encadré 1

Le regroupement des professions en quinze fonctions

Pour analyser la répartition de l'emploi sur le territoire, les professions ont été regroupées en quinze fonctions.

La *conception-recherche*, en amont de la production concrète, représente 3 % de l'emploi total (*définitions*) en 2006. Cette fonction augmente fortement sur les dernières années (*graphique*). Elle comprend des chercheurs, des techniciens de recherche, des ingénieurs et des cadres d'études et de recherche-développement, notamment dans les nouvelles technologies.

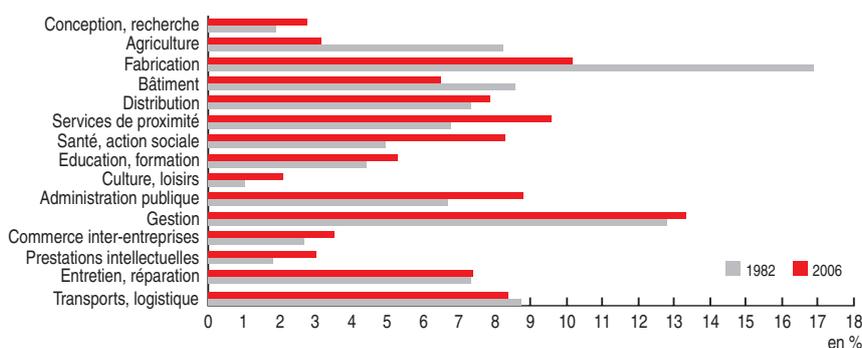
L'*agriculture* (y compris les métiers de la pêche et de l'exploitation forestière), la *fabrication* (dans la production industrielle ou artisanale, intégrant les opérateurs de saisie et les techniciens de télécommunications) et le secteur des *bâtiment et travaux publics* sont qualifiés de production concrète. Les professions de ces fonctions produisent directement des biens matériels ou mettent en œuvre concrètement des processus techniques. L'agriculture perd 55 % de ses emplois entre 1982 et 2006, et la fabrication 30 %. En 2006, 42 % de l'emploi (contre 31 % en 1982) est issu des professions liées aux services à la population ou au fonctionnement de la société. Ces professions relèvent de l'économie dite « présente ». La *distribution* (8 % de l'emploi) regroupe les professionnels de la vente aux particuliers (petits commerçants, vendeurs, caissiers), y compris l'artisanat commercial (boulangers, bouchers). Les *services de proximité* représentent 10 % de l'emploi en 2006 et sont en progression. Ils rassemblent des métiers assurant des prestations de la vie courante (cuisiniers, serveurs, aides à domicile, coiffeurs, etc.). Les effectifs des métiers de la *santé et du social* ont été multipliés par deux entre 1982 et 2006. La part de ceux de

l'*éducation et de la formation* progresse également. La fonction *culture-loisirs* rassemble des professionnels des arts, des spectacles, de l'information, mais aussi des moniteurs sportifs. Elle ne représente que 2 % de l'emploi. C'est la fonction qui a le plus progressé depuis 1982. Les emplois liés aux activités de l'État et des collectivités locales (hors éducation et santé-social) appartiennent à la fonction de l'*administration publique* (9 % de l'emploi total).

Plusieurs fonctions fournissent des services aux entreprises, traités en interne ou externalisés. La *gestion* regroupe les professions liées à l'administration des entreprises (cadres administratifs et financiers, secrétaires et employés administratifs) et les métiers de la banque et de l'assurance. Avec 13 % de l'emploi, c'est la fonction la plus importante en termes d'effectifs. La part de cette fonction se stabilise avec la généralisation de la bureautique permettant des gains de productivité. Avec 4 % de l'emploi, le *commerce inter-entreprises* est très présent dans le commerce de gros, mais également dans l'industrie, pour l'achat comme pour la vente. Le conseil, l'analyse et l'expertise (ingénieurs-conseils, avocats, architectes, etc.), qui nécessitent la mise en œuvre de connaissances spécifiques, sont regroupés dans la fonction des *prestations intellectuelles* (3 % en 2006, contre 1,8 % en 1982).

Les deux dernières fonctions recensent des professions en relation directe aussi bien avec les entreprises qu'avec les ménages : l'*entretien-réparation* (le nettoyage, la maintenance et certains métiers liés à l'environnement) et les *transports-logistique*. La part de ces deux fonctions est restée stable entre 1982 et 2006, respectivement 7 % et 8 % de l'emploi.

Part des quinze fonctions dans l'emploi en 2006 et 1982



Source : Insee, recensements de la population de 2006 (exploitation complémentaire au lieu de travail) et de 1982 (sondage au quart au lieu de travail).

Encadré 2

La répartition de l'emploi sur le territoire : d'une analyse sectorielle à une analyse par fonction

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population.

La localisation des fonctions dans les aires urbaines (*définitions*) éclaire ainsi la division géographique du travail.

Autre avantage, les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activités. Ainsi, un ingénieur de recherche ou un cadre d'études peuvent

exercer la même fonction de conception dans une entreprise industrielle, dans un établissement de recherche (public ou privé) ou dans une société de services. De même, un responsable d'entrepôt remplira sensiblement la même fonction logistique, qu'il travaille dans une entreprise de transports, dans une unité de production industrielle, dans un supermarché ou dans un établissement du commerce de gros. L'analyse fonctionnelle permet donc de s'affranchir des choix d'organisation interne des entreprises.

Enfin, les fonctions sont également transversales par rapport au statut (indépendant ou salarié, public ou privé) et peuvent associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier, par exemple).

sont réparties de façon uniforme sur le territoire, proportionnellement à la population. L'administration publique est un peu plus concentrée, du fait de la localisation des services de l'État dans les chefs-lieux de région et de département. Enfin, on observe également une localisation uniforme pour la logistique et les transports et, dans une certaine mesure, pour l'entretien-réparation, qui tend cependant à s'installer plutôt en province.

Les fonctions de production concrète s'éloignent des villes

Il n'y a pas que les emplois agricoles qui sont localisés loin des villes : la fabrication, le bâtiment et les travaux publics s'éloignent peu à peu des grandes aires urbaines. La fabrication représente 7 % des emplois dans l'aire urbaine de Paris, contre 14 % hors aires urbaines. Cette

localisation hors des aires urbaines s'accroît avec les années : entre 1982 et 2006, pour la fabrication, les pertes d'emploi atteignent 43 % dans l'aire urbaine de Paris, contre 23 % hors des aires urbaines. La fabrication et le bâtiment désertent également les grandes capitales régionales. Les professions liées à la fabrication ne nécessitent pas la proximité des grandes villes. Le prix de l'immobilier, du foncier, et le faible niveau de qualification de la main-d'œuvre recherchée incitent les entreprises de ce secteur à se localiser à l'écart des grands pôles urbains (*définitions*), sous condition d'une desserte adéquate en réseau de transports de marchandises.

Sources

Les données sont issues des recensements de la population de 1982 (sondage

au quart) et de 2006 (exploitation complémentaire portant sur le lieu de travail). Les fonctions (*encadré 1*) ont été codifiées selon un regroupement des postes de la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

Définitions

Les analyses qui figurent dans cette publication s'appuient sur le zonage en aires urbaines (ZAU), défini sur la base du recensement de 1999 et qui divise le territoire en deux grandes catégories : l'espace à dominante urbaine, composé des pôles urbains et du périurbain (couronnes périurbaines et communes multipolarisées) et l'espace à dominante rurale, qui comprend des petites unités urbaines et des communes rurales.

Une aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et une couronne périurbaine.

Un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

L'emploi total comprend l'emploi salarié et l'emploi non salarié.

Bibliographie

Beckouche P., Damette F., « Une grille d'analyse globale de l'emploi. Le partage géographique du travail », *Économie et statistique* n° 270, Insee, 1993.

Julien P., « Onze fonctions pour qualifier les grandes villes », *Insee Première* n° 840, 2002.

Albert L., Garreau P., Fouchier V., « La spécialisation économique des villes françaises », Datar, 2004.

Labosse L., Calzada C., « Metz et Nancy : un destin lié », *Économie Lorraine* n° 145, Insee Lorraine, 2008.

Labosse L., Calzada C., « Hiérarchie urbaine française : deux villes lorraines pour une métropole », *Économie Lorraine* n° 149, Insee Lorraine, 2008.

Hautenuve J.-M., « Mutation fonctionnelle de l'emploi et dynamique urbaine », *mémoire*, Institut d'Études Politiques de Lyon, 2009.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2010

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
L. Bellin, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : Mireille Brunet
Impression : Jouve
Code Sage IP101278
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2010

